



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## fonctionnement

Question écrite n° 12017

### Texte de la question

M. Patrick Leroy attire l'attention de Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire sur la situation du lycée Charles-Poncet à Cluses en Haute-Savoie. Si l'effectif de ce lycée est passé à la rentrée 1997 de 1 347 à 1 447 élèves, le nombre d'heures attribuées par le rectorat n'a augmenté que de 6 heures et une seule classe a été créée. Il en résulte : des classes de seconde surchargées ne permettant pas le suivi individualisé et l'adaptation des élèves au lycée alors que beaucoup de ceux-ci proviennent de collèges classés ZEP : un élève sur trois redouble ou est réorienté. Une mauvaise préparation des élèves au baccalauréat : la réduction de l'option « activité en milieu professionnel » passant de 8 heures en 1996/1997 pour 4 classes à 4 heures en 1997/1998 pour 5 classes ; la disparition de l'option « informatique » en première, en terminale et en seconde. Aucune heure est prévue pour la maintenance du réseau. Des regroupements antipédagogiques en langues : le lycée n'a plus d'assistant d'allemand et n'a qu'une assistante d'anglais un jour par semaine. Le maintien de la propreté des locaux ne peut pas être assuré et la gestion de la restauration devient difficile, la surface nette à entretenir étant passée de 19 000 mètres carrés à 24 000 mètres carrés et le travail du personnel ATOS ayant considérablement augmenté alors que le nombre d'agents est demeuré constant. Les prévisions pour la rentrée 1998 sont très préoccupantes : 3 classes de terminales S à 39 élèves et 1 terminale L à 38 élèves, suppression d'une classe de seconde, création d'une classe de terminale ES et d'une terminale ACC avec attribution de 23 heures alors qu'une classe créée demande un minimum de 30 heures. Il conviendrait d'effectuer un meilleur calcul des heures, de créer des classes supplémentaires en seconde (1), première L (1), terminale L (1), S, STI (2), et STT AC (2) avec des créations de postes de professeurs correspondant, de créer des postes ATOS pour les services généraux, restauration, espaces verts, aide-laboratoire. Il lui demande donc quelles mesures elle entend prendre pour régler les multiples problèmes que connaît ce lycée.

### Texte de la réponse

L'académie de Grenoble connaît - comme quelques autres académies - une légère croissance démographique. Elle se voit ainsi attribuer une dotation supplémentaire de 826 heures à la rentrée 1998 pour à la fois accompagner cette croissance, principalement dans les collèges, et prendre en compte, dans le souci d'amélioration de l'enseignement, certaines particularités structurelles. Il appartient désormais au recteur de rechercher l'utilisation la plus rationnelle possible de l'ensemble des moyens mis à sa disposition pour répondre aux objectifs prioritaires fixés pour la rentrée 1998 et de les répartir entre les différents établissements. Ainsi, s'agissant des conditions de préparation de la prochaine rentrée scolaire au lycée Charles-Poncet de Cluses en Haute-Savoie, il convient de prendre directement l'attache des autorités académiques qui sont le mieux à même de répondre à ces interrogations.

### Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Leroy](#)

**Circonscription :** Nord (19<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12017

**Rubrique** : Enseignement secondaire

**Ministère interrogé** : enseignement scolaire

**Ministère attributaire** : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 23 mars 1998, page 1581

**Réponse publiée le** : 10 août 1998, page 4445